Badminton49	**Championnat Départemental Jeunes Simples et Doubles 2026-2027**	Adoption	30/08/2025
		Entrée en vigueur	Septembre 2025
		Validité	Saison 2026-2027

Badminton49

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE MAINE-ET-LOIRE

Samedi 21 novembre 2026
Dimanche 22 novembre 2026

U11 / U13 / U15 / U17 / U19

AUTORISATION n° 2504405

CATÉGORIES

U11, U13, U15, U17 et U19

Les joueurs peuvent s'inscrire dans la catégorie supérieure. Les MiniBads peuvent donc jouer en U11.

TABLEAUX

Samedi 21 novembre 2026 : Simples hommes et dames en U11 et U15 / Doubles hommes et dames U13, U17 et U19

Dimanche 22 novembre 2025 : Simples hommes et dames en U13, U17 et U19 / Doubles hommes et dames U11 et U15

Ce tournoi jeune est ouvert aux minibad, U11, U13, U15, U17 et U19.
Le tournoi se déroule sous forme de poules de qualifications (2 qualifiés dans les poules de 3 ou 4) suivies de phases finales en élimination directe, ou poule unique de 5, 6 ou 7.

Pour les poussins, possibilité de constituer des tableaux intergenres.
Le comité d'organisation ne **retiendra que les 16 meilleurs(res) joueurs/joueuses inscrits**(es) par tableau. Les joueurs seront placés dans les tableaux en fonction de leur CPPH à J-8.
Les organisateurs, en accord avec le JA, se réservent le droit d'organiser les tableaux en fonction du CPPH.

HORAIRES

8h00 : Accueil – Pointage
8h30 : Début des matchs
19h00 maximum : Fin des matchs
Les horaires indicatifs des matchs seront affichés dans la salle. Les joueurs doivent se tenir prêts à jouer **60 minutes à l'avance**.

INSCRIPTIONS : 8 € un tableau / 12 € les 2 tableaux

Les inscriptions se feront uniquement sur Badnet et seront closent le **13 novembre 2026** à minuit.
La création du tournoi sous Badnet est réalisée par le comité. Les frais d'inscription sont reversés au comité 49 qui prend en charge les récompenses données aux joueurs ainsi que les indemnités des juges arbitres.

LIEU **Complexe Sportif Auguste grégoire**
Boulevard Victor Hugo

49300 Cholet

Juge Arbitre : Adeline BOUZY

GEO de la compétition : Antoine FLEPP

VOLANTS

- A la charge des joueurs avec partage égal entre les deux joueurs
- Volants plumes homologués **FFBaD** pour les joueurs classés.
- Volants de la compétition en cas de désaccord : en cours de réflexion, en vente sur place.

DIVERS

Restauration prévue par le club accueillant : sandwichs, croque-monsieur, pâtes, gâteaux, boissons chaudes ou fraîches, etc. (par exemple)

Dates à retenir

13 novembre 2026 : limite d'inscription

14 novembre 2026 : Confection des tableaux avec le CPPH à J-8.

17 novembre 2026 : Convocations disponibles

Règlement Particulier

1. Les mineurs **doivent être accompagnés par un adulte** pendant toute la durée de la compétition. L'organisation se décharge de toutes responsabilités.
2. Les horaires indiqués ne le sont qu'à titre indicatif : les joueurs devront se tenir prêts 60 minutes avant l'horaire indiqué de leur match.
3. Le temps de repos minimum d'un joueur entre la fin de son match et le début du match suivant est de 20 minutes.
4. Les joueurs auront trois minutes de préparation à partir du moment où leur match aura été appelé.
5. Tous les matchs se joueront en deux sets gagnants de 15 points.
6. Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants, ainsi que les accessoires nécessaires à son match.
7. Les matchs auront lieu en volants plastiques pour les NC (sauf accord des 2 joueurs) et plume, hybride ou carbone pour les classés. Les volants sont à la charge des joueurs à partage égal.
8. Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à jouer, les conseillers, les officiels de terrains et les organisateurs.
9. Tout volant touchant le plafond ou la structure de la salle sera compté faute.
10. Selon la configuration de la salle, tout volant touchant un élément accroché au plafond (panneaux de basket câbles) est let une fois au service et faute par la suite et en jeu.
11. Tout joueur désirant s'absenter de la salle doit en avertir le Juge Arbitre sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.
12. Une tenue de badminton conforme aux circulaires FFBaD est exigée sur les terrains. Une **tenue**

« club » est conseillée.

13. Le présent règlement sera affiché dans la salle.
14. Seul un représentant de club est autorisé à poser une réclamation auprès du Juge arbitre.
15. Le licencié qui reçoit un carton noir, se voit remettre par le juge-arbitre un formulaire exposant les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral.
16. L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton). Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.
17. Les décisions du Juge Arbitre seront sans appel.

Inscriptions et composition des tableaux

18. Les droits d'engagement sont exigibles au moment de l'inscription et sont en principe personnels et non transférables. Ils sont remboursables en cas de désistement notifié avant la date limite d'inscription. Passé ce délai, ils ne seront remboursables qu'en cas de force majeure dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical.)
19. Les inscriptions seront prises en compte seulement si elles sont accompagnées du règlement.
20. Aucune inscription ou modification ne sera prise par téléphone ou email.
21. Tous les tableaux seront constitués de poules avec 2 sortants par poule (sauf poule unique de 5, 6 ou 7). Dans la mesure du possible et si l'échéancier le permet, il y aura des petites finales dans chaque catégorie pour déterminer le 3ème et le 4ème du département s'il y a des sorties de poules.
22. La désignation des têtes de série sera validée par le Juge Arbitre.
23. Le principe de séparation de provenance sera appliqué uniquement à la phase de poule.
24. Le tirage au sort pour la constitution des tableaux finaux à la sortie des poules sera effectué par le logiciel Badnet, mais ses choix, seront assujettis à l'approbation du Juge Arbitre.
25. Le Comité d'Organisation se réserve le droit, en cas de nécessité, de prendre toutes les mesures qui permettront d'améliorer le bon déroulement de la compétition après accord du juge-arbitre et de limiter le nombre d'inscrits par tableau. Le critère d'exclusion en cas d'atteinte de cette limite est le refus par le bas du classement.
26. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de problèmes liés à des erreurs par les clubs lors de l'inscription (délais non respectés inclus) ; de même qu'en cas de pertes, vols, accidents ou incidents.
27. Toute participation entraîne l'acceptation du présent règlement.

Ce règlement particulier ainsi que le code de conduite des joueurs seront affichés dans la salle.